



Conditions générales d'utilisation (CGU) du téléservice « reseaux-et-canalisation.gouv.fr »

1. Définition et objet de reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Afin de renforcer la prévention des endommagements des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution lors de travaux effectués à proximité de ces ouvrages, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a instauré au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique rassemblant les éléments nécessaires à l'identification des exploitants des réseaux mentionnés au I de l'article L554-1 du Code de l'environnement. Ce guichet unique a pris la forme du téléservice « reseaux-et-canalisation.gouv.fr », désigné ci-après par le téléservice.

A cette fin, tout exploitant d'un réseau fournit à l'INERIS les éléments décrits à l'arrêté du 23 décembre 2010 (JO n°301 du 29 décembre 2010) en se conformant aux protocoles informatiques définis à l'article 7 dudit arrêté.

Les fonctions assurées par le téléservice sont mises en œuvre par l'INERIS selon les modalités de fonctionnement fixées par l'arrêté du 22 décembre 2010 (JO n°48 du 26 février 2011).

2. Engagement

L'INERIS est éditeur et propriétaire du téléservice.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005, les présentes conditions générales d'utilisation s'imposent à tout usager du téléservice.

L'INERIS se réserve le droit de poursuivre toute personne qui ne respecterait pas l'application de ces dispositions.

L'INERIS se réserve également le droit de faire évoluer ou de modifier les présentes conditions générales du téléservice en fonction des nécessités du service.

L'utilisation de certains services du téléservice de l'INERIS peut nécessiter la collecte d'informations à caractère nominatif concernant l'utilisateur. Ces informations sont exclusivement destinées à l'INERIS. La finalité du traitement et les conditions d'utilisation sont définies dans les mentions légales du téléservice. Chaque utilisateur s'engage à fournir des informations exactes le concernant dans le formulaire d'inscription à certains services. La responsabilité de l'INERIS ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre, notamment concernant l'identification professionnelle de l'utilisateur. Seules peuvent devenir titulaire d'un compte les personnes ayant clairement rempli le formulaire comportant toutes les informations demandées par l'INERIS et respectant toutes les conditions générales d'utilisation du téléservice.

3. Contrôle d'accès

L'accès des utilisateurs à certains services du site précité, nécessite l'utilisation d'un certificat électronique d'authentification ou de l'identifiant et du mot de passe choisi par l'utilisateur.

Le certificat doit être conforme aux référentiels en vigueur : PRIS V1 (certificat de classe 3 ou 3+) ou RGS (niveau ** ou ***).

La liste des familles de certificats acceptées est disponible dans l'espace d'information du téléservice .

En cas de litige sur les données personnelles saisies par un utilisateur pour la création de son compte, les informations fournies lors de l'obtention du/des certificats servant à l'authentifier et/ou à réaliser des signatures électroniques pourront faire foi.

Le mot de passe est personnel et confidentiel. L'utilisateur est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe et de l'utilisation de ses identifiants. Il est également seul responsable de toute connexion au téléservice ou de toute transmission de données effectuées en utilisant son compte personnel, notamment s'il prend le risque de préenregistrer ses identifiants sur son ordinateur.

Toute utilisation des codes d'accès est réputée de manière irréfugable constituer une utilisation du téléservice par l'utilisateur.

En cas de perte ou de vol de ses identifiants, ou en cas de constatation d'une utilisation frauduleuse de son compte, l'utilisateur doit en avertir immédiatement l'INERIS à l'adresse suivante : ineris@ineris.fr.

Les mots de passe d'accès seront susceptibles d'être annulés ou suspendus par l'INERIS en cas d'utilisation inappropriée.

4. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le téléservice de l'INERIS, incluant les mises à jour, corrections, adaptations et améliorations, comprend des données protégées au titre des droits de la propriété intellectuelle française et internationale. Toute utilisation dudit téléservice doit donc être réalisée dans le respect de ces droits, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations photographiques, les illustrations.

Les présentes conditions d'utilisation n'emportent aucune cession ou concession de droits de propriété intellectuelle en dehors du droit d'accéder et d'utiliser les services dans le respect des présentes.

La reproduction de tout ou partie du téléservice sur un support électronique quel qu'il soit est formellement interdite sauf autorisation expresse et préalable du directeur de la publication.

La reproduction des documents du téléservice (hors textes réglementaires, guides techniques et imprimés cerfa) sur un support papier est autorisée sous réserve du respect des trois conditions suivantes :

- gratuité de la diffusion ;
- respect de l'intégrité des documents reproduits : pas d'altération ou de modification ; autorisation préalable de l'INERIS à obtenir en contactant : ineris@ineris.fr ;
- citation claire et lisible de la source.

Pour d'autres utilisations, l'utilisateur devra contacter au préalable le responsable du site.

Le manquement à ces règles constitue un délit de contrefaçon qui ouvre droit à l'INERIS d'exercer tous les recours dont il dispose en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle et des traités internationaux relatifs à la protection des droits d'auteur.

5. RESPONSABILITES

L'INERIS ne pourra pas être tenu responsable des dommages résultant de l'usage du téléservice et de son contenu ou d'autres sites qui lui sont liés, notamment et sans limitation, tout préjudice financier ou commercial, perte de programme ou de données de l'utilisateur.

Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de contrôler, par tous moyens, l'adéquation des informations à ses besoins et de s'assurer qu'il ne causera pas de dommages aux personnes et aux biens.

Les utilisateurs sont responsables de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des informations, conformément aux réglementations en vigueur.

Chaque utilisateur s'engage à ce que son utilisation du téléservice :

- ne contrevienne en aucune façon aux lois et réglementations en vigueur en France, dans son pays de résidence ou dans le pays où ces données sont destinées à être reçues.
- ne contienne de manière intentionnelle ni virus, ni programmes susceptibles de causer des dommages aux personnes ou à leurs biens.

Il est interdit à l'utilisateur de transmettre sur le site du téléservice de l'INERIS, toute information illégale ou contraire à l'ordre public.

- La transmission d'informations par un utilisateur sur le téléservice est assimilée à un transfert au domaine public, sauf mention contraire.

- Toutes informations transmises par l'utilisateur sur le téléservice de l'INERIS sont librement utilisables par l'INERIS, sauf mention contraire faite par l'utilisateur.

Les possibilités de mise en place de liens hypertexte sont définies dans les mentions légales du téléservice.

6. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR ET LIMITATIONS DE GARANTIE DE L'INERIS

Le contenu du téléservice de l'INERIS est fourni en l'«état », sans garantie expresse ou tacite, et notamment sans garantie que :

- le contenu réponde aux besoins de l'utilisateur autres que ceux définis dans le cadre réglementaire applicable ;
- les données via le réseau internet soient accessibles, hors les cas définis par le cadre réglementaire;
- des virus ne puissent contaminer le système informatique de l'utilisateur et des dommages qui pourraient en résulter.

En particulier, l'utilisateur déclare avoir connaissance des spécificités du réseau Internet et des limitations inhérentes à un téléservice fourni sur un réseau où interagissent de nombreux intervenants.

Bien que l'INERIS s'efforce de fournir un contenu fiable sur le téléservice, il ne garantit pas que ce téléservice soit exempt d'erreurs, d'omissions et/ou virus et exclut toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient en résulter.

Il appartient en outre à chaque utilisateur de prendre toutes les mesures afin d'assurer la protection des données et des logiciels stockés sur son ordinateur, notamment contre les virus et les logiciels espions qui peuvent être introduits par des tiers via Internet.

Dans tous les cas, si la responsabilité de l'INERIS était retenue dans le cadre de l'exécution de ses prestations, le montant des indemnités et des dommages et intérêts ne pourra en aucun cas être supérieur au montant annuel du prix fixé dans le contrat de mise à disposition et en tout état de cause dans la limite des garanties couvertes par la police d'assurance responsabilité civile souscrite par l'INERIS.

En tout état de cause, l'INERIS ne pourrait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du téléservice lié à un élément dont elle n'aurait pas directement la maîtrise.

L'INERIS se réserve de pouvoir effectuer des opérations de maintenance sur le téléservice nécessaires à son bon fonctionnement ou pour tout autre motif légitime. L'INERIS s'engage, chaque fois que cela est possible, à en limiter la durée et à intervenir dans des périodes pendant lesquelles la gêne occasionnée sera la plus limitée pour les utilisateurs.

En tout état de cause, l'indisponibilité du téléservice ne donne droit à aucune indemnité. Dans ce cas, une page d'information sur le site préviendra l'utilisateur de cette indisponibilité temporaire.

7. MODALITES D'UTILISATION

L'utilisation du téléservice requiert une connexion en bas débit et un navigateur Internet. Le navigateur doit être configuré pour autoriser les cookies. Le téléservice a été optimisé pour la configuration suivante :

- Système d'exploitation : Windows XP et supérieurs
- Navigateur : Internet Explorer 7, Mozilla Firefox 4 et supérieurs ;
- Console Java : Oracle Java J2SE 5.0 et supérieurs

Le téléservice respecte les normes d'accessibilité visées par le décret n° 2009-546 du 14 mai 2009.

8. POLITIQUES DE SECURITE DU TELESERVICE

Les Politiques de Sécurité du téléservice et les protocoles associés cités ci-dessous font partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'utilisateur reconnaît y avoir eu accès en avoir pris connaissance, en reconnaît la validité et la portée et s'engage à en respecter les termes.

Les Politiques de Sécurité du téléservice décrivent les règles applicables aux fonctions de sécurité mises en œuvre au niveau applicatif pour garantir la valeur des documents et des échanges. Il s'agit de :

- la Politique de Signature Electronique du téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr » ;
- la Politique de Signature Cachet Serveur du téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr » ;
- la Politique d'Horodatage du téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr » ;
- la Politique de Traçabilité et de Gestion de Preuves du téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr » ;
- la Politique d'Archivage Electronique du téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr ».

L'utilisateur respecte, pour ce qui le concerne, les protocoles mentionnés à l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2010 relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr », destinés à encadrer l'ensemble des opérations qui sont effectuées sur le téléservice.

9. SIGNATURE CACHET SERVEUR

Les documents échangés via le téléservice constituent des originaux électroniques conformes à l'article 1316-1 du Code civil. L'utilisateur déclare reconnaître la valeur d'originaux de ces documents dématérialisés.

Les signatures cachet serveur réalisées sur le téléservice de l'INERIS sont régies par la Politique de Signature Cachet Serveur du téléservice et la Politique d'Horodatage du téléservice. L'utilisateur déclare reconnaître la valeur et la conformité des signatures cachet serveur ainsi réalisées.

10. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE DES ECHANGES

Les registres informatisés, les documents et les accusés de réceptions conservés dans les systèmes informatiques de l'INERIS dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme les preuves des communications, des échanges de données et des documents envoyés, tant par l'utilisateur que par l'INERIS, dans le cadre de l'utilisation du téléservice.

Les éléments faisant foi, leurs conditions de génération et de conservation sont décrits dans la Politique de Traçabilité et de Gestion de Preuves du téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr » et la Politique d'Horodatage du téléservice.

Les documents sont conservés dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et à conserver l'identification des personnes dont ils émanent, conformément à la Politique d'Archivage Electronique du téléservice « reseaux-et-canalizations.gouv.fr ».

L'utilisateur et l'INERIS reconnaissent dans les présentes Conditions Générales d'utilisation une convention de preuve valable, au sens de l'article 1316-2 du Code civil. Les éventuels conflits de preuve littérale qui surviendraient du fait ou concomitamment à l'utilisation du service seront réglés selon les principes fixés par les présentes Conditions Générales d'utilisation et les Politiques de Sécurité de l'INERIS.

11. Indépendances des clauses

Si l'une des dispositions de ces conditions d'utilisation est tenue comme nulle ou inopposable, la nullité ou l'inopposabilité de ladite disposition n'affectera pas la validité des autres dispositions.

12. Cadres réglementaires

Les textes réglementaires applicables au présent téléservice sont consultables sur ledit téléservice.

Pour toute question, prière de contacter l'INERIS à l'adresse : ineris@ineris.fr